

PRÉFACE

Le secteur de l'application de pesticides par aéronef fournit un important service à de nombreux secteurs de lutte contre les organismes indésirables. L'aéronef s'est avéré un moyen plus économique et plus efficace que l'application de pesticides au sol pour traiter rapidement de grandes étendues et pour atteindre des endroits inaccessibles à l'équipement au sol.

Les opérations aériennes se sont diversifiées au fil des ans. Au début, l'avion servait surtout à la lutte contre les insectes. Son utilisation s'est élargie pour inclure la lutte contre les mauvaises herbes et les broussailles, l'application d'engrais et de fongicides, la défoliation, le dessèchement, l'ensemencement et la prévention des dommages causés par le gel. Les traitements aériens occupent une place considérable en agriculture et en foresterie et, dans une moindre mesure, dans la lutte contre la végétation sur les emprises et contre les moustiques. Les personnes qui participent aux applications aériennes de pesticides peuvent travailler dans de nombreuses provinces ou territoires d'un bout à l'autre du pays. De manière à offrir une formation équivalente à tous les applicateurs de pesticides par voie aérienne et à accorder plus de souplesse au niveau de l'obtention d'un permis et d'une certification en matière d'application aérienne de pesticides, un guide intitulé *Guide national d'apprentissage - application de pesticides par aéronef* a été rédigé.

Ce guide contient des renseignements traitant de la plupart des types de traitements aériens pratiqués au Canada, notamment en contexte agricole, en contexte forestier, contre la végétation en contexte industriel et pour la lutte contre les moustiques, au moyen d'avions ou d'hélicoptères.

Ce guide ainsi qu'un manuel de tronc commun destiné aux applicateurs dans les provinces doivent servir de guide d'apprentissage et de référence à l'intention des personnes qui veulent obtenir leur certification en vue de l'application des pesticides par voie aérienne. Les applicateurs qui veulent obtenir un certificat d'applicateur de pesticides par voie aérienne doivent se familiariser avec le contenu des deux documents pour réussir un examen sur la pulvérisation aérienne. Consulter l'organisme de réglementation de la lutte antiparasitaire de sa province pour obtenir des renseignements précis sur les manuels de tronc commun destinés aux applicateurs dans les provinces et les exigences en matière de certification et d'obtention de permis.

La formation obtenue à l'étude de ce guide ne conduit pas systématiquement à la certification ou à l'obtention d'un permis dans d'autres provinces ou territoires au Canada. Les diverses instances provinciales ou des territoires peuvent exiger d'avoir suivi des programmes additionnels de formation avant d'accorder la certification et le permis. Il est recommandé de consulter les organismes de réglementation de la lutte antiparasitaire d'autres provinces ou territoires pour obtenir cette information avant de procéder à l'application par voie aérienne de pesticides dans ces provinces ou territoires.

Le *Guide national d'apprentissage - application de pesticides par aéronef* contient de l'information sur la plupart des types de traitement aérien au Canada, y compris en agriculture, en foresterie, dans la lutte contre la végétation sur les terrains incultes et les emprises, et contre les moustiques, au moyen d'avions et d'hélicoptères. Les sujets généraux suivants sont abordés :

- Réglementation;
- Étiquetage;
- Santé humaine;
- Sécurité des pesticides;
- Protection de l'environnement;
- Lutte antiparasitaire;
- Techniques d'application;
- Interventions d'urgence.

Le guide contient de l'information sur les avions et les hélicoptères. On s'attend à ce que les applicateurs aériens retiennent l'information sur le type d'aéronef qu'ils utilisent. Pour obtenir une formation complète, il faut connaître les opérations de soutien au sol ainsi que les opérations de vol décrites dans le présent guide. L'information contenue dans ce guide est valable pour l'ensemble du Canada. Il se peut cependant qu'il existe de l'information particulière à certaines provinces. On doit s'assurer d'avoir examiné l'information de la section Renseignements spécifiques aux provinces. À noter que ces renseignements peuvent varier selon les provinces. Toujours vérifier cette information auprès des organismes provinciaux de réglementation.

Le contenu du guide est basé sur le module intitulé pulvérisation aérienne de la « Norme pour l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides au Canada », publiée par Santé Canada (1996). Il est endossé par la Canadian Aerial Applicator Association (CAAA).

Le traitement aérien comporte des dangers professionnels. Il importe de connaître ces dangers et les lignes directrices concernant les opérations sécuritaires afin de réduire les risques. Il faut aussi prendre des précautions et faire preuve de discernement.

La plus grande place occupée par les traitements aériens et les préoccupations accrues sur le plan de la protection de l'environnement ont conduit à la réalisation de travaux de recherche et à la formation relative aux techniques d'application aérienne, à l'efficacité de la lutte antiparasitaire et aux effets sur l'environnement. Par le fait même, l'industrie a beaucoup évolué depuis le « poudrage des cultures ». Bien des mesures ont été prises pour promouvoir la sécurité et l'efficacité des traitements aériens.

On a conçu de nouveaux aéronefs et systèmes de pulvérisation et effectué beaucoup de recherche sur la dérive du nuage de pulvérisation et l'efficacité des traitements. On met toujours l'accent sur l'importance de la protection des applicateurs, de leur équipement et de l'environnement.

La sécurité est et continuera d'être la principale priorité dans la pulvérisation aérienne. Il existe très peu de métiers dans lesquels la négligence ou l'insouciance peuvent avoir des effets aussi graves. Les pilotes doivent être sensibles aux situations dangereuses et ils doivent toujours

réaliser leurs opérations de façon professionnelle et sécuritaire. Les préposés au mélange, au chargement et à la signalisation et les autres membres du personnel au sol doivent aussi toujours se méfier des dangers potentiels lorsqu'ils travaillent autour de l'aéronef et avec celui-ci.

Trois questions doivent être posées avant l'application aérienne d'un pesticide. « L'applicateur et l'équipage seront-ils en sécurité? », « A-t-on pensé à la sécurité des personnes exposées accidentellement et à la protection de l'environnement? » et « Le traitement sera-t-il efficace? » Les opérations doivent débuter uniquement lorsqu'on répond par l'affirmative à ces trois questions.

La CAAA est l'organisme national qui représente les applicateurs aériens au Canada. Elle appuie les normes élevées de professionnalisme dans l'industrie et fournit une approche coordonnée pour permettre aux applicateurs de communiquer avec les organismes gouvernementaux de réglementation, les fabricants de pesticides, les organismes de formation et le public en général. Il existe des organismes provinciaux semblables.

Grâce aux efforts de collaboration comme l'élaboration du présent guide d'apprentissage, les applicateurs aériens et les organismes de réglementation espèrent assurer l'application de traitements aériens efficaces pour lutter contre les organismes indésirables au Canada.